

RÈGLEMENTS DE LA PISCINE

1. **Il est formellement interdit de circuler avec des chaussures dans les vestiaires et sur les plages de la piscine.** Vous devez enlever souliers ou bottes et les déposer dans les casiers conçus à cet effet. Le **port de sandales est fortement conseillé.**
2. La douche est obligatoire.
3. Le port du casque de bain n'est pas obligatoire, mais conseillé pour les cheveux longs. Sinon, ceux-ci doivent être bien attachés.
4. La couche aquatique est obligatoire pour les bébés.
5. La nourriture, les breuvages ainsi que la gomme à mâcher sont interdits dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine.
6. **Les enfants de 7 ans et moins** doivent être accompagnés d'un adulte dans l'eau pour avoir accès au bain libre.
7. Aucun usager ne peut demeurer en tenue de ville sur les plages de la piscine.
8. En aucun cas, les **mamans** ne **peuvent entrer** dans le vestiaire des **hommes** et les **papas** dans celui des **femmes**.
9. **L'accès à la piscine ne sera pas autorisé :**
 - ① Aux personnes atteintes d'affections ou de lésions cutanées (plaie ouverte, zona, etc.);
 - ② Aux personnes sous l'effet d'alcool ou de drogue;
 - ③ Aux personnes non vêtues d'un maillot de bain classique et propre :
 - le port du short de style basket ou plus long que la hauteur des genoux est interdit;
 - le port de t-shirt et de short ne peut en aucun cas remplacer le maillot de bain chez les femmes.
10. **Soyez attentifs aux coups de sifflet des sauveteurs :** ils indiquent soit un danger, soit un changement dans les zones de baignade (ex. : on ouvre les tremplins) ou encore la fin du bain.
11. Les ballons dorsaux et les vestes de sauvetage peuvent être fournis, selon la disponibilité.
12. En tout temps, vous devez respecter les sauveteurs en fonction. Le langage vulgaire est proscrit de même que tout geste obscène.
13. En cas de non-respect d'un des règlements, le ou les sauveteurs peuvent exclure de la piscine les personnes concernées.